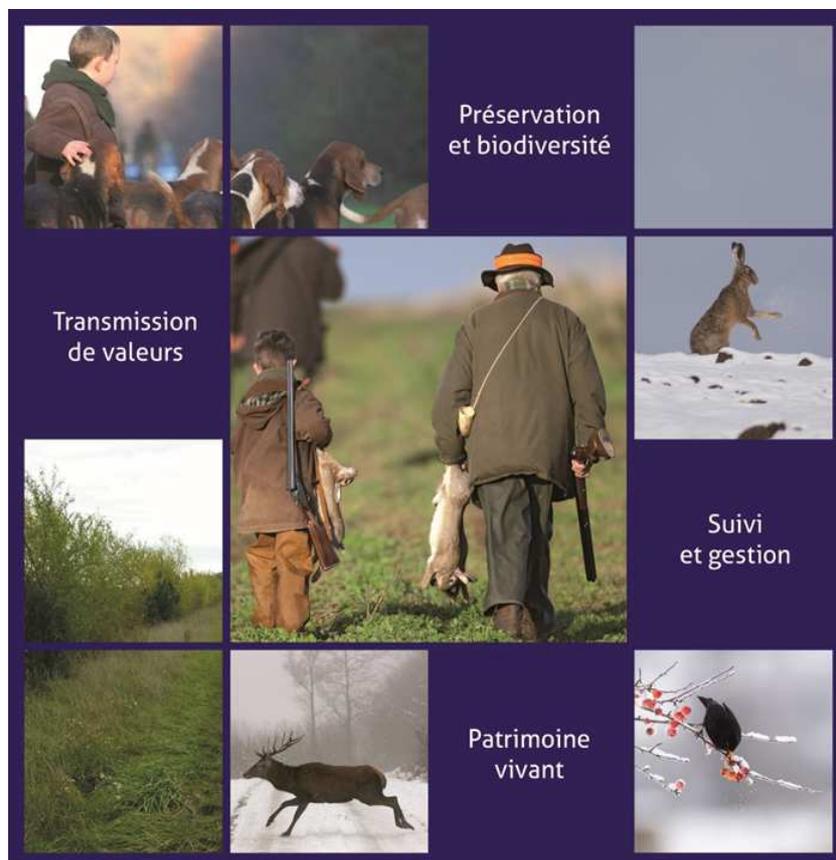




# Compte rendu

## Assemblée Générale

### Samedi 21 avril 2018 à Nogent



---

# Thomas CORVASCE

---

**Sonneurs : Les Echos du Vallage**

---

## Discours d'accueil

---

Le Président Thomas CORVASCE déclare ouverte notre Assemblée Générale 2018.

**Minute de silence** pour les chasseurs décédés au cours de la saison.

**Le Président Thomas CORVASCE tient à remercier :**

- Monsieur Nicolas LACROIX – Président du Conseil Départemental
- Monsieur Jean-Pierre GRAULE, Directeur Départemental des Territoires de Haute-Marne,
- Monsieur André HOPFNER, Directeur départemental de l'Office National des Forêts,
- Monsieur Philippe YERNAUX – Lieutenant Colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Marne
- Monsieur François JEHLE – Président des Lieutenants de Louveterie
- Messieurs Jean-Michel ROSSIGNOL – Vice –Président Nord et Jean MOUGEOT, Administrateur de la Fédération de Haute-Marne pour la Pêche et la Conservation des milieux aquatiques
- Monsieur Jean-Marie HUGUENIN - ancien Président de la Fédération des Chasseurs
- Monsieur Thomas CHAMPENOIS – Directeur du Crédit Agricole
- Monsieur Pierre DAHLAB, attaché parlementaire de Mme Bérangère ABBA

**et à excuser :**

- Madame Françoise SOULIMAN – Préfet de Haute-Marne
- Madame Bérengère ABBA – Députée de Haute-Marne
- Madame Anne-Marie NEDELEC – Maire de Nogent
- Monsieur François CORNUT GENTILLE – Député de Haute-Marne
- Monsieur Christophe FISCHER – Président de la Chambre d'Agriculture
- Monsieur Vincent MONTIBERT – Chef Départemental du Service de Garderie
- Monsieur Hervé PARMENTIER – Directeur du GIP du futur Parc national des forêts de Champagne Bourgogne
- Monsieur Sylvain MUSSY – Président de l'ADCGG 52
- Monsieur Olivier LANDEL – Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs
- Messieurs les Présidents des Fédérations des Chasseurs des départements 21 – 70 -08 – 54 – 88 – 10
- Madame Catherine LHOTE – Déléguée Régionale Nord Est de l'ONCFS
- Monsieur POIRSON – Directeur Adjoint de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de Haute-Marne

**Le Président Thomas CORVASCE propose que les votes se fassent à main levée (pas d'opposition de l'Assemblée et propose la composition du bureau suivante :**

Patrick LHUILLIER et Marc CHAVEY : Vice-Présidents

Christian BOLMONT : Trésorier

Pascal MENETRIER : Trésorier Adjoint  
Hervé LAVENARDE : Secrétaire  
Et moi-même comme Président.

VOTE A MAIN LEVEE pour valider le bureau de l'AG :

Contre = 0  
Abstention = 0

**A l'ordre du jour :**

- Rapport moral
- Rapports financiers et bilans comptables clôturés au 30 juin 2017
- Rapport d'activité
- Fixation des prix 2018/2019
- Proposition de fixation des dates d'ouverture et de fermeture pour la prochaine campagne 2018/2019
- Présentation des budgets prévisionnels 2018/2019
- Vote des résolutions
- Adoption des nouveaux statuts
- Intervention des invités
- Questions diverses

---

## Rapport moral

---

Thomas CORVASCE souligne l'investissement humain que représente l'ensemble des missions accomplies à la fédération et souligne les plus importantes comme :

- 3 200 h (équivalent à 21 mois de travail) pour la prévention et le suivi des dégâts de grand gibier
- 2 450 h (équivalent à 16 mois de travail) pour les plans de chasse
- 1 580 h de suivis des dossiers nuisibles, de plantation de haies, de suivis de mesures compensatoires (éolien, GRTGaz), de suivis des dossiers forestiers
- 1 460 h (plus de 9 mois de travail) pour le permis de chasser
- 1 200 h (équivalent à 8 mois de travail) pour les formations, les expos, les animations
- 1 000 h (équivalent à 7 mois de travail) de services aux adhérents
- 820 h (équivalent à 5 mois de travail) de comptages
- Près de 250 réunions par an

Il évoque ensuite différents points d'actualité départementale :

- **Accessibilité aux territoires**

Collaboration pour aider à la flexibilité des offres : site [www.enviedechasser.fr](http://www.enviedechasser.fr) gratuit et ouvert pour aider à l'accueil de chasseurs dans les territoires et aider les sociétés à trouver des actionnaires et à combler le budget.

- **Maintien des actions sur la sécurité et le partage du territoire**

Organisation de 3 formations sécurité, envoi de SMS avec des rappels de bons sens, communication sur les bons gestes à avoir.

- **Image de la chasse et des chasseurs**

Clubs nature : Montigny le Roi avec François MOISSON. 1 journée par vacances scolaire avec en moyenne 12 jeunes de 8 à 12 ans intervention en milieu scolaire

Participation au Festival de la Photo de Montier en Der, Salon de Chateauvillain, organisation de l'expo et du marché du terroir à Auberive avec près de 5 000 personnes.

Valorisation de la viande de gibier (Automnales de Chaumont, Foire de St Dizier)

Interventions en milieu scolaire

- **Le futur parc national**

Travail sur la charte V3 volet cynégétique. Maintien des pratiques de chasses actuelles, de la plupart des espèces chassées sur le territoire, de l'agrainage dissuasif selon nos SDGC, des dispositifs de prévention (clôtures), de la recherche au sang et de la reprise des chiens.

- **Suivi des populations d'ongulés : ICE notamment**

Mise en place de suivis à Auberive dans le cadre des relations gestionnaires forestiers/ chasseurs avec les Indicateurs de Changement Ecologique. Mise en place de comptage nocturne, mesure de la longueur de la patte arrière et suivi des Indices de Consommation et Indices d'Abrouissement pour voir les relations des cervidés avec le milieu. 300 bénévoles mobilisés, 174 circuits de comptages.

- **La défense des intérêts des chasseurs !**

Dans les différentes instances comme la CDCFS ou encore au niveau régional au sein du Comité Paritaire Forêt Bois (cf § régional).

- **Service à l'adhérent**

**Assurance chiens**

Travail avec MMA pour une garantie accrue et un cout limité (cout maintenu pour l'assurance et diminution de la franchise). Possibilité jusqu'à 4 chiens.

**Partenaires commençants** : 10 (armuriers, commerçant aliments chiens, matériels chasse, aménagement du territoire ...)

**Cartographie des territoires, appui juridique, conseils...**

Au niveau régional il fait le point sur un dossier qui nous a fortement mobilisé : le **Plan Régional Forêt Bois et le Comité Régional Forêt Bois**. Il doit travailler sur l'équilibre sylvo-cynégétique et la problématique des cervidés et des régénérations.

Plus d'une quinzaine de réunion avec au départ un département ciblé complètement en rouge par les forestiers qui estimaient que l'ensemble (quasi) des forêts haut-marnaises ne pouvaient plus se régénérer. En fait la FDC Haute-Marne a refusé le postulat de départ sur dires d'experts et elle a imposé une méthode de visite de terrain contradictoire. Cette méthode acceptée et mise en place par l'administration a permis de faire un état des lieux sur au final 5 zones (Les Dhuits, Cirey, Corgebin, Bourbonne et Fayl Billot). Après les visites, seules 2 zones sont dites à enjeu avec des problèmes de régénérations (les Dhuits pour le cerf et le chevreuil et le Corgebin pour le chevreuil). La zone de Fayl Billot a fait l'objet de 2 visites terrain afin d'avoir une vision concertée et elle sera en zone à surveiller pour le chevreuil sur les parcelles en régénérations chênes.

Au niveau régional, **la Fédération Régionale des Chasseurs est toujours très active sur le programme haies qui a permis de financer encore plus de 8 000 arbres plantés** avec l'Association Française des Arbres Champêtres. De même elle nous a permis **l'action avec EOLRES sur le Parc éolien du Blaiseron** sur Leschères avec l'implantation de jachères favorable à la faune.

Concernant les actualités nationales, le Président souligne que depuis septembre, la FNC a mené avec discrétion, mais détermination plusieurs fronts auprès du monde politique afin de préparer le chantier des **réformes** (sur **les statuts des FDC et sur la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de l'examen du permis de chasser**, à l'exception de l'examen lui-même) et engager les premières négociations avec le ministre de tutelle de la chasse française, à savoir Nicolas Hulot. Il y a aussi le lancement de la **réforme du permis à 200 €**. Le postulat de départ, parfaitement en symbiose avec la vision du chef de l'Etat nous concernant, a été de rendre une forme d'accessibilité et de mobilité de la chasse pour favoriser son développement. Imaginer de baisser le coût d'un permis national pour le ramener à 200 euros, soit 50% de sa valeur actuelle n'est pas chose aisée. Et pourtant, avec motivation c'est ce qu'a tenté de réaliser la FNC depuis ces derniers mois.

Même l'autorisation du **modérateur de son** à la chasse a fait l'objet d'un arrêté rapide du Ministre de l'Ecologie conformément aux demandes formulées par la FNC et le Comité Guillaume Tell au Ministère de l'Intérieur. C'est ce dernier qui a levé toutes les contraintes qu'il pouvait y avoir en termes de sécurité publique.

La dernière étude scientifique parue en mars dernier dans les médias sur **l'effondrement des populations d'oiseaux dans nos campagnes** souligne la part de responsabilité des pesticides, des insecticides et de la disparition des habitats. Bien sûr, des alternatives raisonnées doivent être fournies aux agriculteurs avec des dérogations possibles et des mesures compensatoires doivent les accompagner. C'est pour cette raison que la FNC s'implique fortement dans la réforme de la PAC car la biodiversité ordinaire à un prix et nous ne serons jamais assez nombreux pour nous mobiliser ensemble pour son maintien.

Deux dossiers pour terminer :

Le développement de **courant anti-spéciste et vegan**, qui ne représente que peu de personne, prend de plus en plus d'ampleur dans la communication actuelle. Pour ce courant de l'« animalisme contemporain » l'homme apparaît comme le super prédateur de la nature, exploitant et asservissant les autres espèces à l'image de certaines classes sociales qui en asservissaient d'autres mais le chasseur est celui qui préserve le mieux la vie sauvage dans la mesure où il n'en prélève qu'une faible part et qu'il ne nuit pas à l'équilibre des écosystèmes. Deuxièmement, être chasseur consiste à apprendre à penser comme l'animal sauvage et à se défaire de sa vision urbaine anthropomorphique.

Enfin le dernier point d'actualité concerne les crises sanitaires et notamment la **Peste Porcine Africaine**. Pour l'instant pas présente en France mais qui pourrait avoir un impact important sur les populations de sangliers et sur notre activité de chasse.

La PPA est déjà passée sur le continent européen à la fin des années 50 (Portugal 1957, Espagne 1960 puis s'est répandue dans toute l'Europe), elle était alors principalement présente en élevages de porcs. La stratégie d'éradication mise en place a bien marché et a abouti à la disparition de la maladie : le dernier foyer en France date de 1974. En 2007, elle a été ré introduite sur le continent eurasiatique, et s'est ensuite propagée dans le Sud Ouest de la Russie et s'est ensuite étendue aussi bien vers l'Ouest (arrivée en Europe en 2014 en Lituanie).

Ce sont bien les transports d'animaux vivants, de produits animaux, les activités de chasse, d'exploitation forestière ou agricole qui introduisent la maladie dans des zones indemnes éloignées. Cette maladie, bien qu'inoffensive pour l'Homme, représente une réelle catastrophe pour les éleveurs de porcs et un réel risque pour nos chasses.

---

---

# Hervé LAVENARDE

---

---

---

## Compte Rendu Assemblée Générale 2017

---

La composition du bureau de l'AG est validée à l'identique du bureau du CA.

Après son discours d'accueil, le Président CORVASCE présente son rapport moral.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale 2016 est validé à l'unanimité.

Les rapports financiers 2015/2016 sont lus par Pascal MENETRIER et les comptes clos au 30/06/2016 sont approuvés à la majorité des suffrages exprimés.

Les rapports du Commissaire aux comptes sont lus et ils sont approuvés à la majorité des suffrages exprimés.

Les résolutions sont lues par Hervé LAVENARDE.

La résolution n°1 donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé, la résolution n°2 concerne l'affectation des différents résultats et la résolution n°3 concerne la prolongation de l'enveloppe financière affectée en réserve au projet associatif jusqu'à la fin du SDGC. Elles sont approuvées à l'unanimité des votants. La résolution n°4 donne l'autorisation au Conseil d'Administration de procéder à toutes les opérations d'échange, de vente et d'achat de terrain, de constructions et d'aménagements des infrastructures afférentes. Elle est approuvée avec 1 682 voix (Contre = 70 et Voix nulles = 256).

La résolution n°5 autorise le Conseil d'Administration à étudier et à réaliser un projet de construction d'un cynétir et lui donne l'autorisation de procéder à l'éventuelle vente de la Forêt d'Occey, de mobiliser éventuellement les placements, de contracter éventuellement un emprunt, de demander éventuellement des subventions pour financer l'opération. Elle est approuvée avec 1 418 voix (Contre = 334 et Voix nulles = 256).

Les tarifs de timbres, adhésion territoire, contrat de services et bracelets cervidés pour la saison 2017/2018 sont présentés identiques à 2016 et validés à l'unanimité.

Concernant la proposition de prix du bracelet sanglier et de la contribution dégâts pour la saison 2017/2018, la proposition 1 avec un bracelet à 25 €, un TGG à 5 € et une contribution dégâts en découlant est retenue avec 1 400 voix (contre 607 voix pour la proposition 2 et un bulletin nul). Le budget prévisionnel 2017/2018 de la proposition 1 est ainsi validé à la majorité des suffrages exprimés.

Les dates d'ouverture et de fermeture 2017/2018 sont validées à l'unanimité.

La séance est levée à 12 H 20.

### VOTE A MAIN LEVEE :

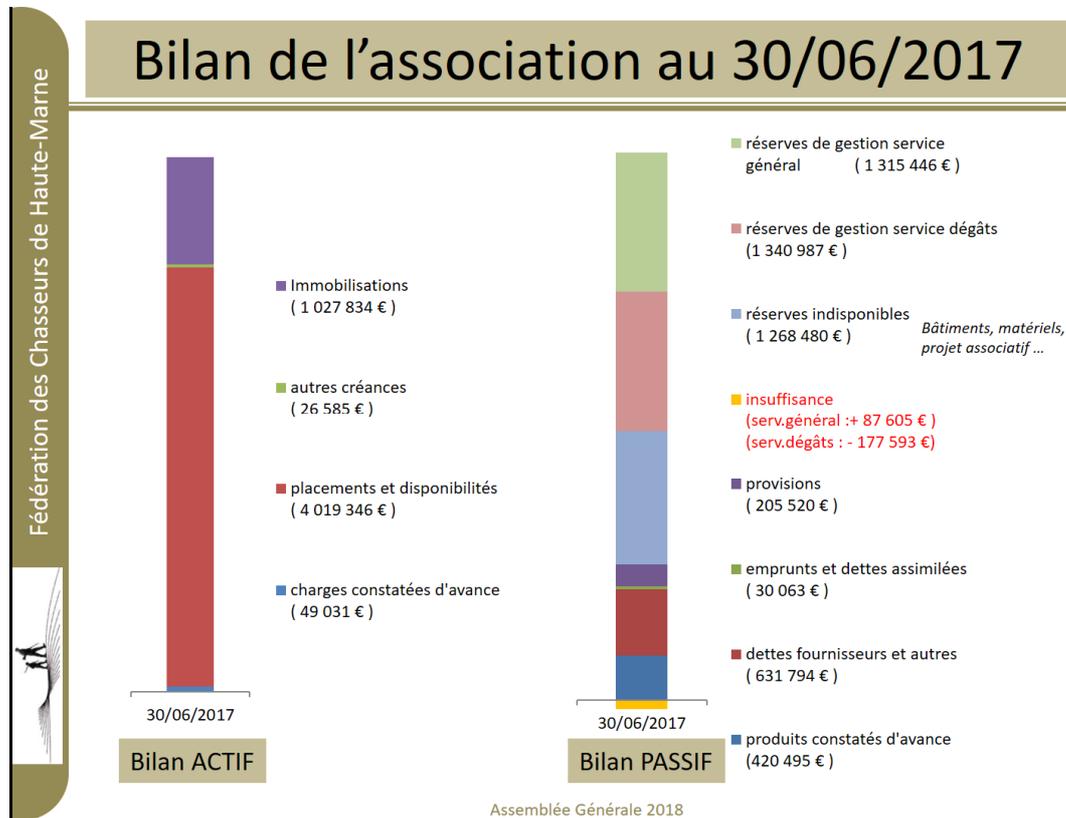
Contre = 0

Abstention = 0

# Pascal MENETRIER

## Rapports financiers

### Bilan de l'association au 30/06/2017



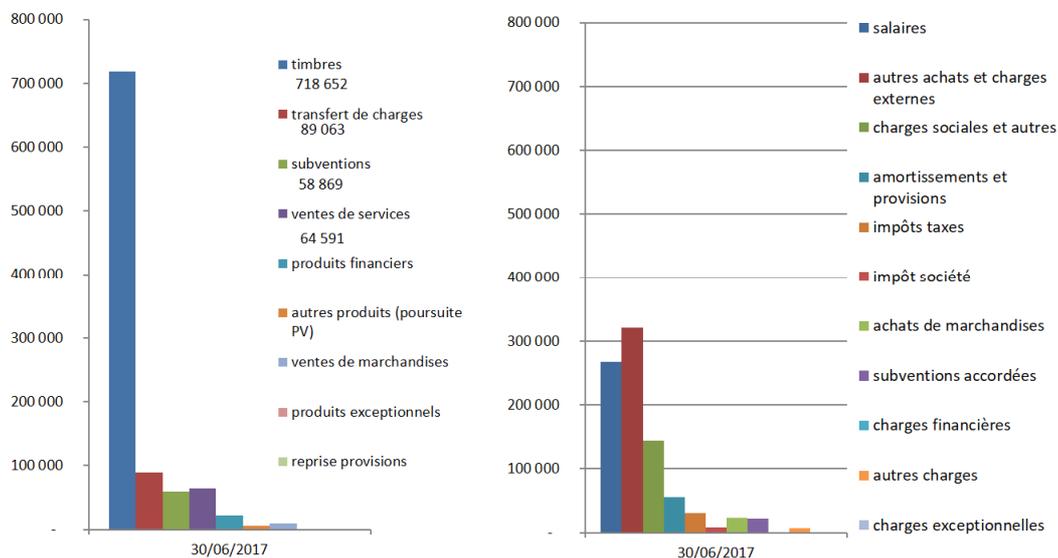
#### **ACTIF / PASSIF de 5 122 796 €**

Avec des immobilisations nettes à hauteur de 1 027 834 €

Pour le passif, on notera des réserves indisponibles (bâtiments, matériels, projet associatif) à hauteur de 1 268 480 €

**L'exercice 2016/2017 présente une insuffisance de 177 593 € pour le service dégâts** comme convenu lors des dernières assemblées générales, l'objectif est d'utiliser les réserves tant que les montants d'indemnisation des dégâts le permettent.

## Bilan du Service Général au 30/06/2017



**RECETTES 969 400 €**

**EXCEDENT 87 604 €**

**DEPENSES 881 795 €**

Assemblée Générale 2018

### Recettes 969 400 €

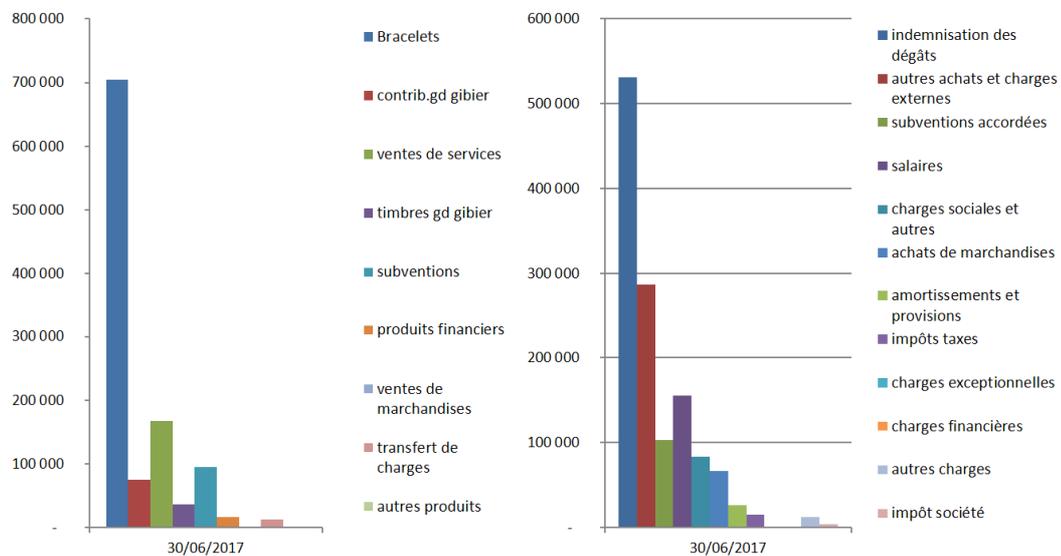
Gain de recettes avec des travaux réalisés pour GRT Gaz, Eolres (mesures compensatoires d'un parc éolien sur Leschères) près de 35 000 €

### Dépenses 910 335 €

Maintien des dépenses qui sont maîtrisées et poursuite des économies (40 000 €)

Permettant ainsi de faire un excédent exceptionnel

# Bilan du compte dégâts au 30/06/2017



**RECETTES 1 107 312 €**

**DEFICIT - 177 593 €**

**DEPENSES 1 284 906 €**

Assemblée Générale 2018

## Les recettes 2016/2017 sont liées à 2 principales variables :

- Les montants des bracelets plan de chasse 2016/2017
- La contribution dégâts qui a été basée sur les dernières factures connues au moment de l'élaboration du budget soit 2015/2016 (74 891 €)

## Les dépenses sont principalement les indemnisations de dégâts payées aux agriculteurs en 2016/2017

C'est ainsi que nous appelons moins de contribution dégâts ou de montant de bracelets et que nous utilisons les réserves du compte dégâts pour équilibrer

### VOTE A MAIN LEVEE:

Contre = 0

Abstention = 0

---

# Rapports du Commissaire aux comptes

---

---

## Madame Laetitia COURVOISIER Cabinet ETC

---

En l'absence de Madame Laetitia COURVOISIER, Pascal MENETRIER lit les rapports.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 30/06/2017

Aux Adhérents,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FEDERATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association FEDERATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 juillet 2016 à la

---

SARL ETC AUDIT

date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

**Les charges à payer :** nous nous sommes assurés que les charges à payer concernant les dégâts ont été provisionnées,

**Les comptes de trésorerie :** nous avons vérifiés que les comptes de trésorerie et de placements sont conformes aux justificatifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association FEDERATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à St-Georges-sur-Baulche,  
le 05 avril 2018



Le Commissaire aux comptes  
**ETC AUDIT,**  
Représenté par Laetitia COURVOISIER

SARL ETC AUDIT

SARL AU CAPITAL DE 15 000 € • SIÈGE SOCIAL : PLACE DE L'EUROPE - 89000 ST GEORGES-SUR-BAULCHE  
SIRET 493 539 944 00014 • APE 6920 Z • 493 539 944 R.C.S. AUXÈRE • N° T.V.A. U.E. FR. 10 493 539 944

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 30 juin 2017**

Aux adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

### 1.1 - CONVENTION

- Personne concernée : **M. MOCQUET**, administrateur
- Nature et objet de la convention : Prêt de matériel de clôtures (enrouleurs, piquets, piles, batterie) à l'EARL DES 3 ETANGS
- Période d'application au cours de l'exercice : 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017
- Incidence chiffrée pour l'exercice : 0 €

### 1.2 - CONVENTION

- Personne concernée : **M CHAVEY**, administrateur
- Nature et objet de la convention : Prêt de matériel de clôtures (testeurs)
- Période d'application au cours de l'exercice : 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.
- Incidence chiffrée pour l'exercice : 0 €

### 1.3 - CONVENTION

- Personne concernée : **M ROYER Denis**, administrateur
- Nature et objet de la convention : Prêt de matériel de clôtures (enrouleurs, piquets, batteries)
- Période d'application au cours de l'exercice : 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.
- Incidence chiffrée pour l'exercice : 0 €

### 1.4 - CONVENTION

- Personne concernée : **M SCHMIT**, administrateur
- Nature et objet de la convention : Prêt de matériel de clôtures (enrouleurs, piquets, piles, batterie) au GIC du VAL
- Période d'application au cours de l'exercice : 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.
- Incidence chiffrée pour l'exercice : 0 €

### **1.5 - CONVENTION**

- Personne concernée : **M. MENETRIER**, administrateur
- Nature et objet de la convention : Subvention versée au GIC du pavillon pour l'organisation et la prise en charge des frais du week-end grande Meute.
- Période d'application au cours de l'exercice : 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.
- Incidence chiffrée pour l'exercice :
  - En charge à payer : **2 000 €**.

### **1.6 - CONVENTION**

- Personne concernée : **M. CORVASCE**, trésorier de la FRC Champagne Ardennes
- Nature et objet de la convention : Cotisations versées à la FRC Champagne Ardennes.
- Période d'application au cours de l'exercice : 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.
- Incidence chiffrée pour l'exercice :
  - Montant de la cotisation : **4 972 €**.

### **1.7 - CONVENTION**

- Personne concernée : **L'ensemble du conseil d'administration**.
- Nature et objet de la convention : Remboursement des frais de déplacements.
- Période d'application au cours de l'exercice : 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.
- Incidence chiffrée pour l'exercice :
  - En charge : **20 338€**.

### **1.8 - CONVENTION**

- Personne concernée : **M. CORVASCE**, président
- Nature et objet de la convention : Indemnités versées à M. CORVASCE pour ses fonctions de président
- Période d'application au cours de l'exercice : 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.
- Incidence chiffrée pour l'exercice :
  - En charge : **10 095,36 €**.

### **1.9 - CONVENTION**

- Personne concernée : **M. CORVASCE**, président
- Nature et objet de la convention : Remise sur les adhésions versées au GIC du Sud Haut Marnais
- Période d'application au cours de l'exercice : 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.
- Incidence chiffrée pour l'exercice :
  - En charge : **798 €**.

Fait à Saint-Georges-sur-Baulches,  
le 05 avril 2017



**SARL ETC AUDIT**  
**représentée par Madame Laëtitia COURVOISIER**  
*Commissaires aux Comptes,*  
*Membre de la Compagnie Régionale de PARIS.*

---

## **Pascal MENETRIER**

---

### **VOTE A MAIN LEVEE :**

Contre = 0

Abstention = 0



---

---

**Hervé LAVENARDE**

---

---

---

---

## **RESOLUTIONS**

---

---

### **Résolution n°1**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Fédération des Chasseurs et les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2017 approuve lesdits rapports et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2017, lesquels font apparaître un déficit de **- 89 988 €**

**(+ 87 605 € Serv Général, - 177 593 € Serv Dégâts).**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

#### **VOTE A MAIN LEVEE :**

Contre = 0

Abstention = 0

### **Résolution n° 2**

L'Assemblée Générale décide d'affecter les différents résultats de la façon suivante :

#### **Pour le Service Général :**

Affectation de l'excédent du 30/06/2017 aux Réserves de Gestion : 87 604,39 €

Transfert des Réserves Immobilisées aux Réserves de Gestion : 24 315,34 €

Transfert des Réserves du Projet Associatif aux Réserves de Gestion : 42 130,50 €

#### **Pour le Service Dégâts :**

Affectation de l'insuffisance du 30/06/2017 aux Réserves Dégâts : - 177 593,31 €

Transfert des Réserves de Gestion aux Réserves Immobilisées : 9 623,07 €

#### **VOTE A MAIN LEVEE :**

Contre = 0

Abstention = 0

---

## RAPPORT D'ACTIVITE

---



---

## Christian BOLMONT

---

### Quelques chiffres :

1 437 demandeurs de plan de chasse en 2017/2018

7 352 chasseurs (dont 421 validations nationales)

Et 1 134 validations temporaires 3 jours

### LA GESTION DES ESPECES

#### **A. Evolution des populations de Grand Gibier**

*Tableau de prélèvements 2017/2018 (définitif) HORS PARC*

ESPECES	ATTRIBUTIONS	REALISATIONS
Cerf CEM 2	62	50
Cerf CEM 1	228	174
Cerf CEM	102	72
Cerf CEI	0	0
Cerf SIKA	4	0
Biche	592	372
Faon	380	260
Daim	30	12
Chevreuil	15 954	12 957
SAI	14 391	10 676

#### **B. Suivis et Comptages grand gibier**

##### **Comptages**

On ne dénombre pas moins de 68 comptages dont 18 pour le cerf sur 10 zones, 3 pour le sanglier sur 3 zones et 3 pour le chevreuil sur 3 communes.

### ***Mise en place d'Indicateurs de Changement Ecologique***

Depuis 2016, un mode de suivi, reconnu scientifiquement, des populations de cervidés a été mis en place sur la zone d'Auberive. Ce sont les ICE, 3 familles d'Indicateurs prenant en compte l'abondance des populations, la condition des individus et la pression sur la flore.

Les 3 types d'ICE sont :

- Les Indicateurs d'Abondance (comptage) : Indice Nocturne pour le cerf et Indice Kilométrique Voiture pour le chevreuil.
- Les Indicateurs de Performance (santé des individus) : Longueur de patte arrière des chevrillards et faons.
- Les indicateurs de pression sur la flore (consommation des cervidés) : Indice d'Abrouissement et Indice de Consommation.

**L'analyse et le croisement de ces indices permettront de dégager une tendance des populations en relation avec leur milieu afin d'adapter les attributions.**

Le GIC d'Auberive s'est ainsi lancé dans cette voie avec de nombreux partenaires en appliquant les différents protocoles.

Pour l'Indice Nocturne : 17 circuits ont été créés suite à un échantillonnage précis et représentatif des différents milieux. Ils sont prospectés 4 fois (tous les mardis durant le mois de mars). Un minimum de 4 personnes par véhicule est obligatoire, soit 68 bénévoles minimum par soirée. Ces 17 circuits sont également prospectés 4 fois de plus en mars (2 fois à l'aube et 2 fois au crépuscule) afin de réaliser l'IKV, indicateur d'abondance chevreuil.

En quelques chiffres, l'IN de 2018 :

- 272 bénévoles
- 1088 heures de bénévolat
- 2 104 km parcourus

En 2018, le massif d'Arc en Barrois-Châteauvillain emboîte le pas avec la mise en place de l'Indice Nocturne pour les grands cervidés. 6 circuits ont été créés avec la même rigueur d'échantillonnage et seront prospectés 4 fois durant le mois de mars.

L'**objectif** principal de la mise en application de ce mode de suivi scientifique est de **partager des données qui seront reconnues par les différentes parties** et donc de fixer plus facilement des plans de chasse.

### ***Le Plan Régional Forêt Bois et le Comité Régional Forêt Bois***

Au niveau de la région Grand Est, un dossier nous a fortement mobilisé : le **Plan Régional Forêt Bois et le Comité Régional Forêt Bois**. Il doit travailler sur l'équilibre sylvo-cynégétique et la problématique des cervidés et des régénérations.

Ce comité a vocation à définir des « zones à enjeux » au sein desquelles des mesures destinées à rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique doivent être mises en place, ainsi que des « zones à surveiller » pour lesquelles des outils de suivi des dynamiques de population des cervidés seront développés.

Le terme exact de ces zones à enjeux est « massifs ou parties de massifs forestiers dans lesquels sont mises en évidence des difficultés de régénération des essences forestières, représentatives des peuplements du territoire, liées à un déséquilibre sylvo-cynégétique ».

Plus d'une quinzaine de réunions avec au départ un département ciblé complètement en rouge par les forestiers qui estimaient que l'ensemble (quasi) des forêts haut-marnaises ne pouvaient plus se régénérer.

En fait la FDC Haute-Marne a refusé le postulat de départ sur dires d'experts et elle a imposé une méthode de visite de terrain contradictoire. Cette méthode acceptée et mise en place par l'administration a permis de faire un état des lieux sur au final 5 zones (Les Dhuits, Cirey, Corgebin, Bourbonne et Fayl Billot).

Après les visites, seules 2 zones sont dites à enjeu avec des problèmes de régénérations, souvent un retard dû à l'abrutissement (les Dhuits pour le cerf et le chevreuil et le Corgebin pour le chevreuil). La zone de Fayl Billot a fait l'objet de 2 visites terrain afin d'avoir une vision concertée et elle sera en zone à surveiller pour le chevreuil sur les parcelles en régénérations chênes.

### ***Suivis sanitaires***

La Fédération réalise deux types de suivis sanitaires : les suivis liés au Réseau SAGIR et ceux extérieurs au Réseau.

Pour les premiers, il s'agit d'un partenariat ONCFS/FDC qui existe depuis les années 50 avec la création du Réseau SAGIR en 1986.

11 cadavres d'animaux ont fait l'objet d'une recherche de la cause de mortalité dans le cadre du Réseau SAGIR.

Dans le deuxième cas, les suivis sanitaires répondent à des besoins ponctuels comme la leptospirose. Dans ce cas, ils s'appuient sur des partenariats associant par exemple le Conseil Général et le Laboratoire Vétérinaire Départemental ou encore, pour la leptospirose, l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses.

Le point d'actualité concerne les crises sanitaires et notamment la **Peste Porcine Africaine**. Pour l'instant pas présente en France mais qui pourrait avoir un impact important sur les populations de sangliers et sur notre activité de chasse.

La PPA est déjà passée sur le continent européen à la fin des années 50 (Portugal 1957, Espagne 1960 puis s'est répandue dans toute l'Europe), elle était alors principalement présente en élevages de porcs. La stratégie d'éradication mise en place a bien marché et a abouti à la disparition de la maladie : le dernier foyer en France date de 1974. En 2007, elle a été ré introduite sur le continent eurasiatique, et s'est ensuite propagée dans le Sud Ouest de la Russie et s'est ensuite étendue aussi bien vers l'Ouest (arrivée en Europe en 2014 en Lituanie).

Ce sont bien les transports d'animaux vivants, de produits animaux, les activités de chasse, d'exploitation forestière ou agricole qui introduisent la maladie dans des zones indemnes éloignées. Cette maladie, bien qu'inoffensive pour l'Homme, représente une réelle catastrophe pour les éleveurs de porcs et un réel risque pour nos chasses.

### C. Bilan UNUCR 2017/2018

CATEGORIE	REUSSITES	ECHECS	CONTROLES	TOTAL
CERFS	55	36	61	<b>152</b>
CHEVREUILS	63	46	40	<b>149</b>
SANGLIERS	173	238	124	<b>535</b>
AUTRES	4	0	0	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>295</b>	<b>320</b>	<b>225</b>	<b>840</b>



27 conducteurs ont été appelés cette saison.

Le nombre de recherches est en légère hausse (822 en 2016/2017) mais une réelle prise en compte depuis quelques années car seulement 561 recherches étaient effectuées en 2013/2014.

Le pourcentage de chevreuils recherchés reste encore faible !

La formation des jeunes chiots est aussi très importante pour la relève ...

Le Président Thomas CORVASCE et Christian BOLMONT remercient les conducteurs.



### D. Bilan ADCGG 2017/2018

#### Exposition des Trophées de Brocards

Cette année, l'ADCGG a exposé 284 trophées de brocards lors de l'Exposition Annuelle d'Auberive.

Un remerciement particulier à Mr Yannick LARDENOIS et ses actionnaires pour la mise à disposition de 120 trophées de brocard prélevés sur une vingtaine d'années à Saint Loup sur Aujon.

La place est libre pour 2019, si une société de chasse désire réaliser une exposition similaire, merci de contacter Sylvain MUSSY : [ancgg52@orange.fr](mailto:ancgg52@orange.fr)



**Challenge Hervé Thomas** organisé en septembre 2017, toujours le même nombre de participants avec de nouveaux chasseurs présents.

L'organisation 2018 aura lieu le samedi 8 et dimanche 9 Septembre au stand de tir de Rochefort sur la Côte chez Mr Alain Jondreville.

L'organisateur de ce challenge Sébastien COLLIGNON (sebastien.collignon123@orange.fr)

Les adjudicataires désireux de faire découvrir leurs chasses peuvent offrir des journées aux candidats.



## **NOUVEAU**

### **En 2018, Formation à l'instruction du tir de chasse**

Cette formation est en cours de mise en place par l'ADCGG52 sur notre département.

Elle s'adresse à tous les chasseurs désireux de perfectionner :

- la manipulation de son arme, avec et sans bretelle
- l'habileté dans le service de l'arme
- l'adresse au tir.

Formation diligentée par Messieurs Frédéric LATAXE et Sylvain MUSSY au stand de tir de Rochefort la Côte. Un calendrier sera bientôt disponible et mis en ligne sur le site de l'ANCGG à l'adresse [www.ancgg.org/ad52/](http://www.ancgg.org/ad52/)

---

## Marc CHAVEY

---

**30%** c'est la chute catastrophique du nombre d'oiseaux dans nos campagnes ces 15 dernières années. L'alouette, la perdrix, la caille, le moineau, le bruant et beaucoup d'autres en sont les premières victimes. ( CNRS – Muséum)

**76 %** c'est la diminution des insectes volants ces 30 dernières années. Or ceux-ci sont une des principales ressources alimentaires des oiseaux.(revue scientifique allemande « plos one »)

**148 espèces** en France sont menacées d'extinction voire déjà éteintes.

Les causes principales selon les scientifiques sont :

**Le réchauffement climatique** qui perturbe la migration, modifie l'état des ressources alimentaires, des habitats, et a donc un impact sur la reproduction.

**Les modifications des habitats** : l'emploi des pesticides mais aussi la suppression des haies, et bosquets, des zones humides (mares et marais), les pratiques agricoles intensives, la suppression des jachères, la diminution des prairies.

Mais aussi : **L'impact de l'artificialisation de terres agricoles** (selon l'INRA en France **7 millions d'ha** de terres sont artificialisées depuis 50 ans, en habitat, routes, zones industrielles ou commerciales. Et en Europe c'est 100 000 ha par an qui passent de la campagne à la ville. Agreste primeur (outil statistique du ministère) annonce 82000 ha par an de terres agricoles artificialisées.

Le béton et le goudron imperméabilisent les sols, diminuent l'infiltration de l'eau et augmentent le ruissellement.

**Le monde de la chasse ne peut pas et ne doit pas** rester muet face à ce défi gigantesque. Les fédérations reconnues par la loi au titre de la protection de la nature qui arborent sur leur fronton « la nature est notre culture » se doivent d'honorer leurs engagements et d'intensifier leurs efforts.

Mais **chacun d'entre nous, chaque chasseur** doit se sentir responsable et engagé. Nous devons agir près de chez nous, dans notre commune, auprès des maires, des agriculteurs, des industriels pour la préservation de notre environnement, pour redonner vie à ces plaines de plus en plus désertiques.

**Goudron, béton, drainage, culture intensive, déboisement et pesticides sont nos cibles prioritaires. Agissons ensemble pour espérer revoir un jour, perdrix, cailles et lièvres animer nos campagnes.**

Je termine en nous rappelant à nos responsabilités en citant ce proverbe amérindien que vous connaissez tous : **On n'hérite pas la terre de nos aïeux on l'empreinte à nos enfants.**

## A. Tableau de prélèvements 2017/2018 de Petit Gibier (définitif)

Sur la base des bilans de prélèvements transmis par les territoires, la Fédération a établi ce tableau pour la petite faune.

\*Résultat provisoire du retour carnets bécasse au  
10/04/18



ESPECES	TOTAL
Bécasse*	247
Caille des blés	30
Lapin	232
Lièvre	1 120
Pigeon ramier	7 845
Canard colvert	1 958
Autres canards	197
Perdrix	1 251
Faisan	3 608
Tourterelle des bois	75
Blaireau	574

## B. Bilan 2017/2018 des espèces nuisibles ou susceptibles d'être classées nuisibles

ESPECES	Prélèvements à la CHASSE 17/18	Captures par PIEGEAGE 16/17
Renard	3 357	321
Fouine	131	99
Martre	149	73 (relâchées)
Putois	57	29 (relâchés)
Rat musqué	199	24
Ragondin	2 360	330
Corbeau	1 405	780
Corneille	980	
Pie	470	64 (relâchées)
Etourneau	1 551	8

Le déclassement de certaines espèces de la liste des animaux nuisibles en Haute-Marne a démotivé les piégeurs du département. On observe une diminution du nombre de piégeurs actifs (- 22%) et un fléchissement marqué du nombre de captures (-56%).

Le manque d'attestations de dommages et le faible nombre de captures compliquent d'années en années le classement de certaines espèces nuisibles.

En 2018, il faudra de nouveau se justifier pour le classement et vos retours sont indispensables : dégâts pie, dégâts renard notamment.



La Fédération des Chasseurs a mis en place une application pour recueillir les observations d'animaux morts ou vivants que vous trouverez sur notre site Internet. N'hésitez pas à retourner également les attestations de dommages.

### ***C. Des comptages de la faune sauvage***

Le service technique de la Fédération réalise de nombreux comptages notamment grand gibier pour aider à l'élaboration des plans de chasse.

D'autres suivis comme ceux sur les migrateurs terrestres ou le gibier d'eau sont importants pour connaître l'évolution des populations et obtenir des données pour maintenir certaines espèces chassables.

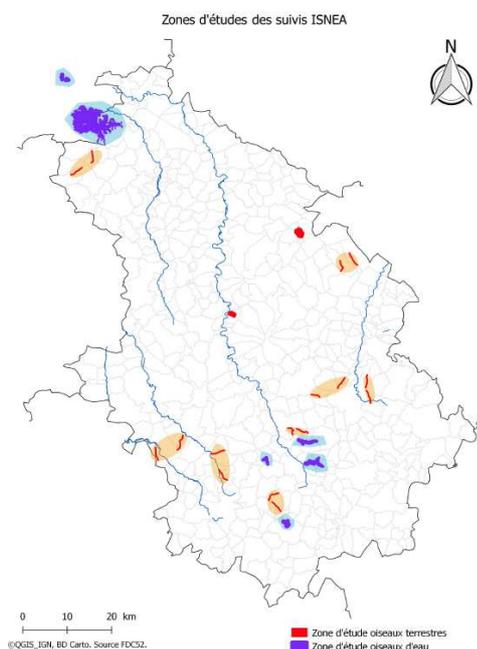
C'est le rôle de l'ISNEA, Institut Scientifique Nord Est Atlantique, né de la volonté de 9 Fédérations Départementales des Chasseurs de se regrouper afin de mener des études scientifiques sur les oiseaux migrateurs.

Les objectifs scientifiques de l'ISNEA sont multiples :

- Améliorer la connaissance scientifique sur les oiseaux migrateurs (fiabilité des données)
- Evaluer l'état de conservation des oiseaux pour les maintenir chassables
- Mener des suivis toutes espèces à partir de protocoles reconnus (MNHN ou ONCFS)
  - Valorisation scientifique des données à travers des publications scientifiques de haut niveau dans des revues cotées internationalement
  - Mener des expertises sur les différentes méthodes d'acquisition de données : porter un regard critique sur les chiffres annoncés par les opposants

Les objectifs stratégiques de l'ISNEA sont multiples :

- Défense de la chasse et des chasseurs, notamment des oiseaux migrateurs
- Défense des dates de chasse et des espèces sensibles (ex : moratoire)
- Renforcer le rôle des chasseurs dans la contribution scientifique au-delà du rôle de l'ONCFS
- Apporter un soutien aux problématiques locales (ex : dérangement en zone Natura 2000)



La Fédération des Chasseurs de Haute-Marne adhère depuis 2016 et cela représente :

- 44 comptages pour les oiseaux d'eau et 65 comptages pour les oiseaux terrestres
- **Plus de 100 journées de terrain** (réalisées par des services civiques avec l'appui d'un technicien de la FDC et les scientifiques d'ISNEA)
- Pour **près de 100 km<sup>2</sup> de surface couverte**
- Au 10 avril 2018, environ **190 000 oiseaux d'eau** (sarcelles, milouins, nettes rousse ...) dont certaines **espèces remarquables** : 167 Garrots à œil d'or, 29 Cygnes chanteur et 35 Tadornes de Belon

- **15 000 migrateurs terrestres** (grives, alouettes des champs, pigeons ramier...)
- **7 300 Oiseaux communs** (Mésange, *Sittelle*, Pinson ...)

## GESTION DES ESPACES et des ESPECES

### **D. Aménagements cynégétiques**

#### ***Plantation de haies***

2 900 m de haies plantés en 2017/2018 sur 4 sites : Is-en-Bassigny, Louze, Cusey et Gilley.

### **E. Projet perdrix grise Sud haut-marnais**

La perdrix grise voit ses effectifs décliner de façon importante depuis 30 ans. Cet oiseau est une espèce témoin qui peut servir d'indicateur pertinent pour mesurer l'amélioration de la biodiversité en plaine cultivée.

La plantation de 23 km de haies en 7 ans sur 6 communes attenantes formant une trame verte intéressante est de nature à participer à la restauration de cette espèce.

Cet effort manifeste qui illustre une collaboration locale active entre chasseurs et agriculteurs reste néanmoins insuffisant à lui seul pour espérer une inversion de la tendance démographique de la perdrix grise.

L'introduction complémentaire d'aménagements dans l'assolement des exploitations agricoles localisées dans le secteur typiquement céréalière doit permettre :  
d'identifier les mesures les plus pertinentes pour atteindre l'effet recherché  
de définir les seuils d'intervention nécessaires pour être efficace

L'objectif est de concentrer les actions à l'échelle des exploitations situées dans les communes de Chassigny, Choilley-Dardenay, Cusey, Dommarien, Isômes, Occey, Le Montsaugéonnais et Villegusien le Lac (uniquement Piépape).

L'opération doit porter sur une durée de 3 ans afin d'inscrire la modification de l'espace cultivé dans la durée et stimuler aussi la dynamique de l'espèce forcément peu réactive en faible densité.

Les aménagements pressentis reposent sur l'installation de bandes enherbées (largeur 6 à 8 m) en bordure de haie ou d'unité culturale (les bordures de route et de bois étant exclues). L'emblavement s'appuiera sur des mélanges pérennes de graminées et (ou) de légumineuses. Une seule intervention pour en assurer l'entretien en mars/avril sera autorisée.

## AUTRES DOMAINES

### **A. Contact adhérents**

Nos services sont présents afin de vous renseigner, vous apporter des conseils techniques ou encore pour mettre en œuvre la politique cynégétique du Conseil d'Administration.

Demande de plan de chasse, conventions sécurité, conventions petit gibier, aménagements du territoire, contrat de services....

## **B. Communication**

Bien sûr la Fédération communique via le Chasseur Haut-Marnais, le site Internet ou encore le carnet d'ouverture.

Du nouveau avec les SMS sécurité cette saison et l'espace adhérent qui a été amélioré pour vous faciliter les recherches et vous offrir plus d'informations. La Fédération possède son FACEBOOK je vous invite à nous rejoindre.

Un nouveau modèle de protège permis est disponible à la Fédération.

## **C. Les formations**

298 personnes ont été formées en 2017 (contre 435 en 2016) pour 1 100 heures de travail

### ***Permis de chasser***

En 2017, 153 candidats inscrits dont 25 femmes. 111 personnes ont eu leur permis de chasser (soit 64 %) dont 18 femmes (soit 72 % de réussite).

### ***Hygiène de la Venaison***

Depuis 2011, la Fédération organise une formation au contrôle initial de la venaison. Désormais un examen initial de la venaison est obligatoire dans le cas de cession pour la commercialisation ou pour un repas de chasse ou d'association.

Afin d'améliorer la sécurité alimentaire, cette formation est conseillée pour au moins un chasseur par territoire.

Les chasseurs constituent aujourd'hui des sentinelles pour assurer un meilleur suivi de l'état sanitaire de la faune sauvage.

En 2017, 21 personnes ont participé à cette formation.

### ***Sécurité***

"A l'issue de la prochaine période du schéma, chaque territoire de chasse devra disposer d'au minimum un chasseur ayant participé à la formation sécurité (comportant un volet 1<sup>er</sup> secours) organisée par la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne. Un adjudicataire peut demander à un actionnaire de participer à ce stage qui est ouvert à tous les chasseurs"

La Fédération organise 3 sessions de formation à la sécurité à la chasse. Ces stages d'une durée d'une journée sont constitués de différents modules.

En 2017, ce sont 80 candidats qui ont suivi la formation.

Cette formation marque les esprits et c'est bien l'objectif de la Fédération.

Tous les détenteurs de droit de chasse y compris les chasseurs sont conviés à venir ou à envoyer leurs chasseurs pour être formés.

### ***Piégeage***

La Fédération organise une formation piégeage avec l'Association des Piégeurs et l'ONCFS.

En 2017, 22 candidats ont obtenu l'agrément de piégeage.

### ***Gardes particuliers***

En 2017, 10 candidats ont bénéficié d'une formation pour obtenir la reconnaissance de l'aptitude technique.

### ***Chasse à l'arc***

En 2017, 36 chasseurs ont suivi cette formation co-organisée par la FDC52 et l'ASCA.



Ce mode de chasse connaît un véritable succès depuis quelques années.

### ***Corvidés***

Depuis 2016, la Fédération organise une nouvelle formation sur la régulation des corvidés :

- la corneille noire, redoutable prédateur pour la petite faune sauvage
- le corbeau freux qui commet d'importants dégâts agricoles dans les semis.

En 2017, 15 candidats ont assisté à cette formation.

### ***Chiens de chasse***

Acquérir un chien, l'élever, le soigner, l'utiliser dans le cadre réglementaire, bien des questions se posent aux chasseurs.

La FDC 52 a souhaité pouvoir apporter des réponses lors d'une formation spécifique d'une demi-journée. Elle s'est entourée pour cela d'intervenants de qualité, un comportementaliste canin et un vétérinaire qui ont traité chacun de leur domaine.

Pour cette première session, ce sont 30 personnes qui ont participé à cette journée

---

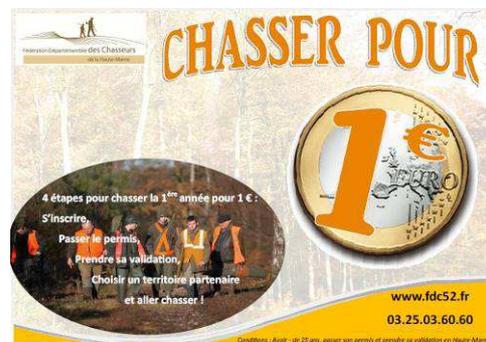
## Patrick LHUILLIER

---

### D. La continuité des actions du Projet Associatif

#### Le permis tout à 1€

- Plus de 100 territoires partenaires
- Près de 46 nouveaux permis à 1 €



#### La e-validation

Le système d'e-validation permet au chasseur d'imprimer sa validation chez lui et donc de prendre au dernier moment la décision d'aller chasser.

2 814 validations par Internet (3 526 en 2016/2017) dont 1 899 e-validations (2 669 en 2016/2017)

#### La bourse aux territoires



Devenez membre gratuitement et commencez à publier vos annonces de chasse en quelques minutes. Gérez toutes vos annonces depuis votre tableau de bord personnalisé.

www.enviedechasser.fr permet aux détenteurs et chasseurs de poster des invitations à la journée, des propositions d'échanges de journées de chasse, ou de faire découvrir la chasse à des non-chasseurs.

Pour l'AVENIR de la CHASSE, ADJUDICATAIRES OUVREZ VOS TERRITOIRES !

#### Une assurance chiens à prix attractif

Assurance pour les chiens, en 2016 nouvelles garanties négociées et des tarifs en baisse !



**ENTREPRISE**  
Agence Yves ROUSSELOT

Pack réservé aux chasseurs ayant validé leur permis de chasser à la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne (Forfait annuel soins vétérinaires 450 € par an et par chien, Franchise 25 € par évènement et Jusqu'à 4 chiens assurés en période d'ouverture de la chasse)

#### La fréquence pour les Talkie-Walkie

Afin de permettre aux chasseurs d'utiliser ce matériel sans perturber les fréquences d'urgence, la Fédération a décidé d'obtenir une fréquence commune aux Fédérations voisines.

### Le Club Nature de Montigny-Le-Roi

Le Club Nature de Montigny-Le-Roi a, pour la seconde année consécutive, accueilli 16 jeunes enfants, dans des aventures au milieu de la nature, pour leur transmettre des connaissances. A chaque période de vacances scolaires le Club organise une activité sur un thème en lien avec la nature.

Par exemple cette année les enfants ont planté une haie de 300 mètres chez un agriculteur volontaire à Is-en-Bassigny.



**Le club doit permettre à terme de donner envie aux enfants de pratiquer ensuite des loisirs de nature quels qu'ils soient** (la chasse, la pêche, la cueillette, la marche, etc...).



### Les partenariats commerciaux

10 Partenaires commerciaux :

- Produits canins, aménagements du territoire, miradors, équipements du chasseur, armoire forte, protection auditive et ostéopathie canine.

### Observatoire des dégâts sur l'espace adhérents et le site Internet

- Détail des dossiers déposés par commune du territoire
- Suivi mensuel des dossiers définitifs par zone

### Suivi des dégâts : alerte pour les parcelles > 1ha

- Information aux administrateurs et techniciens pour une démarche terrain
- L'objectif est de réagir vite pour éviter des débordements

### Journée Grande Meute organisée à Hortes avec le soutien du GIC du Pavillon

Plus de 500 personnes samedi, dont le JOURNAL DE LA HAUTE MARNE que la Fédération remercie vivement pour son article relatant l'esprit de cette manifestation : le partage de la chasse et de la passion des chiens ainsi que la convivialité. Un grand merci à tous les bénévoles.



### La Foire de St Dizier



Elle a donné l'occasion à l'équipe de bénévoles constituée autour de Marc Chavey de faire partager au grand public leur passion de la chasse. Ces joyeux chasseurs en bleu ont squatté le stand répondant à toutes les questions des visiteurs.

Cette politique de communication opportuniste ne peut qu'améliorer notre image et peut être, faire des émules.

## Festival de la Photo animalière de Montier en Der

De nombreuses animations sont réalisées par la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne, de la Marne, de l'Aube et la Fédération Régionale des Chasseurs. Petits et grands apprennent à reconnaître les animaux, leurs empreintes et leur mode de vie.

Plus de 500 enfants sont passés sur le stand.

## Rallye Nature 2018 à Auberive

Depuis 4 ans, lors de l'exposition des trophées, un Rallye Nature est mis en place pour les enfants de 7 à 11 ans le samedi après-midi. Le but est de leur apporter des connaissances sur la nature en général, tout en ayant une approche très ludique et amusante.

Le Rallye est un parcours d'environ 4 km, sur lequel les enfants rencontrent des intervenants professionnels qui leurs proposent des animations.

Cette année un thème commun regroupait l'ensemble des ateliers : les OISEAUX. Ainsi les enfants ont pu en apprendre plus sur les particularités alimentaires et de nidification, les chants, différentes espèces (rapaces, pics, cigogne noire) et sur les oiseaux piscivores. A l'issue du parcours les enfants reçoivent un cadeau de la FDC 52, cette année ils ont reçu un hôtel à insectes. En 2018 plus de 100 enfants ont participé au Rallye Nature.

## Salon de la chasse à Chateavillain 2017

Cette année la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne proposait aux enfants de passer leur permis de chasse spécial petit chasseur. C'est avec enthousiasme que les enfants se sont aventurés dans le décor afin de passer la partie théorie, avant de rejoindre le pas de tir où ils devaient faire preuve de rigueur dans le choix des animaux. Plus de 150 enfants ont obtenu leur permis spécial petit chasseur.

## Le Futur Parc National

Fédération des Chasseurs de Haute-Marne

# Le Futur Parc National

**Au bout de 9 ans de travail et de multiples réunions, vos Fédérations des Chasseurs ont défendu vos intérêts ET OBTENU en cœur de Parc :**

**Nous avons sauvé nos pratiques et nos gibiers :**

**HORS FORÊT OU SUR PLANS ET COURS D'EAU**

- la chasse des espèces suivantes :

cerf élaphe, du cerf Sika, du sanglier, du daim, du chevreuil, du blaireau, du renard, du lapin de garenne, du lièvre brun, de la bécasse des bois, de la perdrix rouge, de la perdrix grise, du faisan de colchide, de la bécassine des marais, de la bécassine sourde, du canard chipeau, du canard colvert, du canard siffleur, du foulque macroule, de l'oie cendrée, de l'oie des moissons, de l'oie rieuse, du pluvier doré, de la poule d'eau, de la sarcelle d'été, de la sarcelle d'hiver, de la caille des blés, de la grive draine, de la grive litorne, de la grive mauvis, de la grive musicienne, du merle noir, du pigeon ramier, de la tourterelle turque, du vanneau huppé.

**EN FORÊT EN COEUR DE PARC**

- > la chasse du **cerf élaphe, cerf sika, chevreuil, sanglier, daim et bécasse**
- > **battue, approche, devant soi, avec des chiens, la chasse à courre, à cor et à cri**
- > une dérogation pour les boqueteaux de moins de 50 ha entourée de plaine et une tolérance dans les 50 m de bordure est validée afin de pouvoir chasser les mêmes espèces que celles autorisées en cœur hors forêt.

**Mais aussi :**

- > l'agrainage dissuasif selon la rédaction de nos SDGC,
- > le maintien des dispositifs de prévention (clôtures),
- > la recherche au sang, la reprise des chiens.

Assemblée Générale 2018

---

---

**Hervé LAVENARDE**

---

---

## **SAISON DE CHASSE 2018/2019**

### **Propositions de la Fédération**

---

**Ouverture générale :**

Dimanche 16 septembre 2018 à 8 h 30.

**Fermeture générale :**

Jeudi 28 février 2019 au soir.

Heures légales de chasse : 1 heure avant le lever du soleil et 1 heure après son coucher sauf battue grand gibier (cf heures limites ci-dessous) et gibier d'eau (2h avant le lever et après le coucher).

Heures limites pour la chasse en battue au grand gibier :

- du 15 août au 15 septembre 2018 inclus : heures légales
- jusqu'au 31 octobre 2018 inclus : 8 h 30 - 18 h
- du 1<sup>er</sup> novembre 2018 jusqu'au 31 janvier 2019 : 8 h 30 - 17 h
- à partir du 1<sup>er</sup> février 2019 : 8 h 30 - 18 h.

#### **PETIT GIBIER**

**Lièvre**

- le dimanche 16 septembre 2018 à partir de 8 h 30,
- le lundi 17 septembre 2018,
- les dimanches 23, 30 septembre, 7, 14, 21, 28 octobre 2018,
- les samedis 22, 29 septembre, 6, 13, 20 et 27 octobre 2018,

**GIC du SUD HAUT-MARNAIS** : tous les jours du 16 septembre au 16 décembre 2018.

Le tir du lièvre est soumis au plan de chasse réglementaire sur le territoire des communes suivantes :

**\*G.I.C. du Sud HAUT-MARNAIS :**

*communes d'APREY, BAISEY, CHASSIGNY, CHOILLEY-DARDENAY, COUBLANC, CUSEY, DOMMARIEN, FLAGEY, GRENANT, ISOMES, LE MONTSAUGEONNAIS (MONTSAUGEON, PRAUTHOY, VAUX SOUS AUBIGNY), LEUCHEY-LONGEAU, PERCEY (LONGEAU, PERCEY LE PAUTEL), VERSEILLES LE BAS, VERSEILLES LE HAUT, MAATZ, OCCEY, ORCEVAUX, RIVIERES LES FOSSES, ST BROINGT LES FOSSES, VAL D'ESNOMS (CHATOILLENOT, COURCELLES-VAL D'ESNOMS, ESNOMS AU VAL), VILLEGUSIEN LE LAC (PIEPAPE, PRANGEY, SAINT MICHEL, VILLEGUSIEN), VILLIERS LES APREY.*

**Commune de Fayl-Billot** : tir autorisé uniquement les dimanches 16 et 23 septembre 2018

### **Lapin, faisans et perdrix rouge**

Du dimanche 16 septembre 2018 à 8 h 30 au 28 février 2019 au soir

### ***Vœu de la société de chasse de LONGEVILLE SUR LA LAINES***

*Elle souhaite le renouvellement de l'interdiction du tir de la poule faisane sur le finage de LONGEVILLE.*

**GIC Sud Haut Marnais : fermeture faisan au 16 décembre 2018**

### **Perdrix grise**

Les samedis, dimanches, jours fériés et le lundi suivant l'ouverture du dimanche 16 septembre 2018 au dimanche 11 novembre 2018

Le tir de la perdrix grise est interdit sur le territoire des communes suivantes : CHOILLEY-DARDENAY, CUSEY, DOMMARIEN, ISOMES, OCCEY, LE MON TSAUGEONNAIS (MON TSAUGEON, PRAUTHOY, VAUX SOUS AUBIGNY), VILLEGUSIEN LE LAC (uniquement PIEPAPE).

### **Gélinotte des bois**

Le tir de la Gélinotte des bois est interdit

## **GRAND GIBIER**

### **Cerf**

À l'approche et à l'affût : Du 1<sup>er</sup> septembre au 15 septembre 2018 avec autorisation préfectorale individuelle et du 16 septembre 2018 au 28 février 2019 à l'approche sans autorisation préfectorale individuelle.

En battue : Du samedi 13 octobre 2018 au 28 février 2019

### **Chevreuil**

À l'approche et à l'affût : Du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre 2018 avec autorisation préfectorale individuelle et du 16 septembre 2018 au 28 février 2019 à l'approche sans autorisation préfectorale individuelle

En battue : Du dimanche 16 septembre 2018 au 28 février 2019

### **Sanglier**

À l'approche et à l'affût : Du 1<sup>er</sup> juin 2018 jusqu'au 14 août 2018 avec autorisation préfectorale individuelle et du 15 août 2018 jusqu'au 28 février 2019 sans autorisation préfectorale individuelle.

En battue en plaine et dans les bois isolés inférieurs à 100 ha : Du 15 août 2018 au 15 septembre 2018.

En battue en plaine et au bois : Du dimanche 16 septembre 2018 au 28 février 2019

## **BLAIREAU**

### **Vénerie sous terre**

Ouverture 16 septembre 2018

Fermeture 15 janvier 2019

Réouverture du 15 mai 2019 jusqu'à l'ouverture générale

### **A tir**

Ouverture 16 septembre 2018

Fermeture 28 février 2019

### **VOTE A MAIN LEVEE :**

Contre = 0

Abstention = 0

---

**Hervé LAVENARDE**

---

---

**TARIFS**

---



**CES TARIFS SONT INCHANGES PAR RAPPORT A 2017.**

## **TIMBRES**

Timbre fédéral	<b>82.00 €</b>
Timbre fédéral Temporaire - 9 jours	<b>41.00 €</b>
Timbre fédéral Temporaire - 3 jours	<b>21.00 €</b>
Timbre grand gibier national	<b>72.00 €</b>
Timbre fédéral national	<b>95.00 €</b>
Timbre fédéral national 9 jours	<b>48.00 €</b>
Timbre fédéral national 3 jours	<b>24.00 €</b>

## **ADHESION TERRITOIRE**

Cotisation à l'hectare calculée sur la base de la surface déclarée pour le plan de chasse SAI – sachant qu'un hectare de bois équivaut à 5 hectares de plaine. Les surfaces seront cumulées pour les titulaires de plusieurs arrêtés d'attribution sous une même entité.

0 à 100 ha	<b>50 €</b>
100,01 ha à 300 ha	<b>60 €</b>
300,01 ha à 600 ha	<b>80 €</b>
600,01 ha à 1000 ha	<b>150 €</b>
1000,01 ha à 1500 ha	<b>250 €</b>
1500,01 ha à 2500 ha	<b>500 €</b>
> de 2500 ha	<b>1000 €</b>

## **CONTRAT DE SERVICES**

Bois ou plaine	= <b>0,10 €/ha</b>
Etang	
0 à 50 ha	= <b>0,80 €/ha</b>
51 à 100 ha	= <b>0,40 €/ha</b>
> à 101 ha	= <b>0,30 €/ha</b>

## PRIX DES BRACELETS CERVIDES

Catégorie	TOTAL
CEM 2	490 €
CEM 1	380 €
CEM	460 €
CEI	310 €
<b>CEF</b>	<b>100 €</b>
CEIJ	70 €
CHI	15 €
DAI	25 €
CSI	25 €

### VOTE A MAIN LEVEE :

Contre = 0

Abstention = 0

---

## PRIX DES BRACELETS SANGLIER ET CONTRIBUTION DEGATS DE GIBIER

---

### RAPPEL DE LA METHODE VALIDEE EN 2013

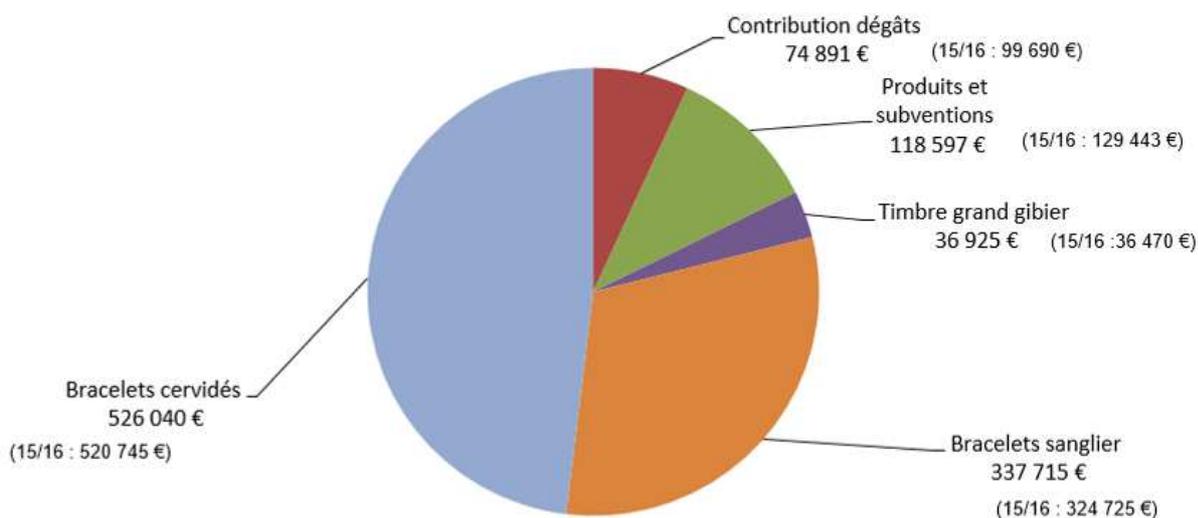
- Les dépenses et recettes sont **réparties par zone de Gestion**.
- **Les recettes 2018/2019 couvrent les dépenses 2016/2017** (dernier exercice comptable connu).
- Le **solde négatif par zone est couvert par la CONTRIBUTION DEGATS DE GIBIER** (basée sur les attributions sangliers 2016/2017 pour le territoire détenu en 2018/2019).

### Rappel

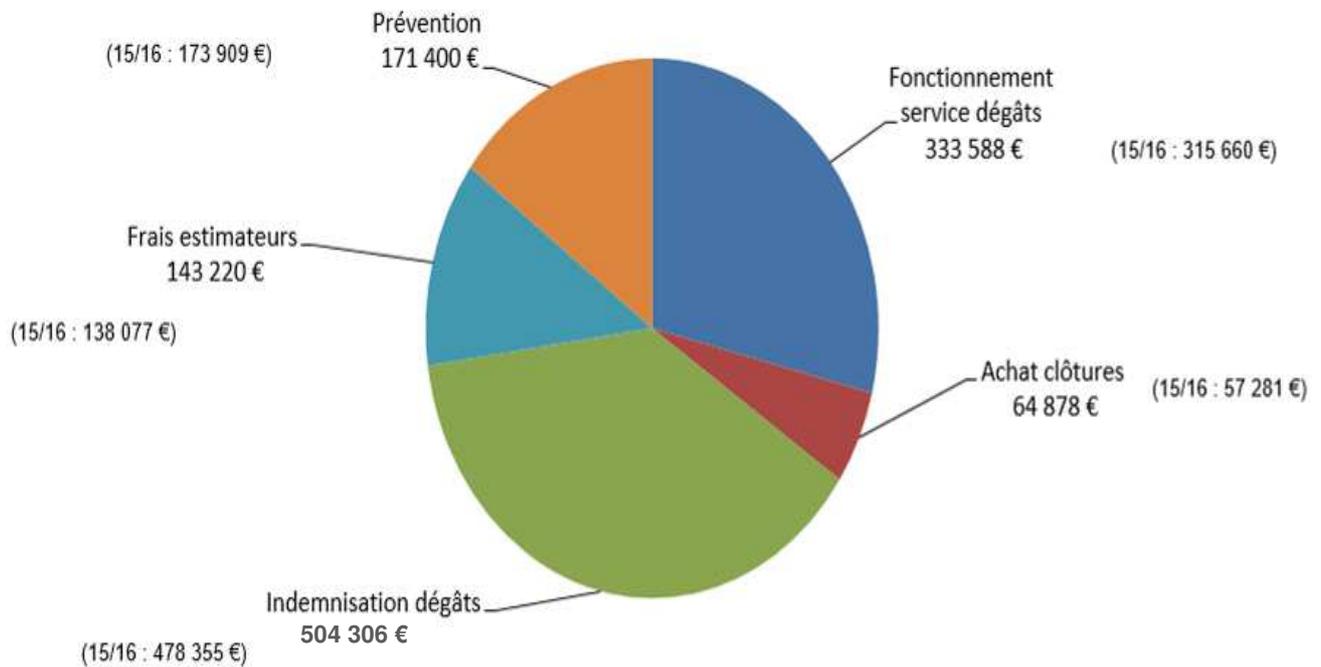
La contribution dégâts de gibier correspond à une contribution territoriale liée à la surface du territoire chassé de la saison n et aux attributions n-2 de ce territoire.

Tous les Plans de Chasse, dont tout ou partie des factures de la Fédération (de l'année en cours ou des années précédentes) n'ont pas été acquittées, seront bloqués jusqu'à règlement définitif.

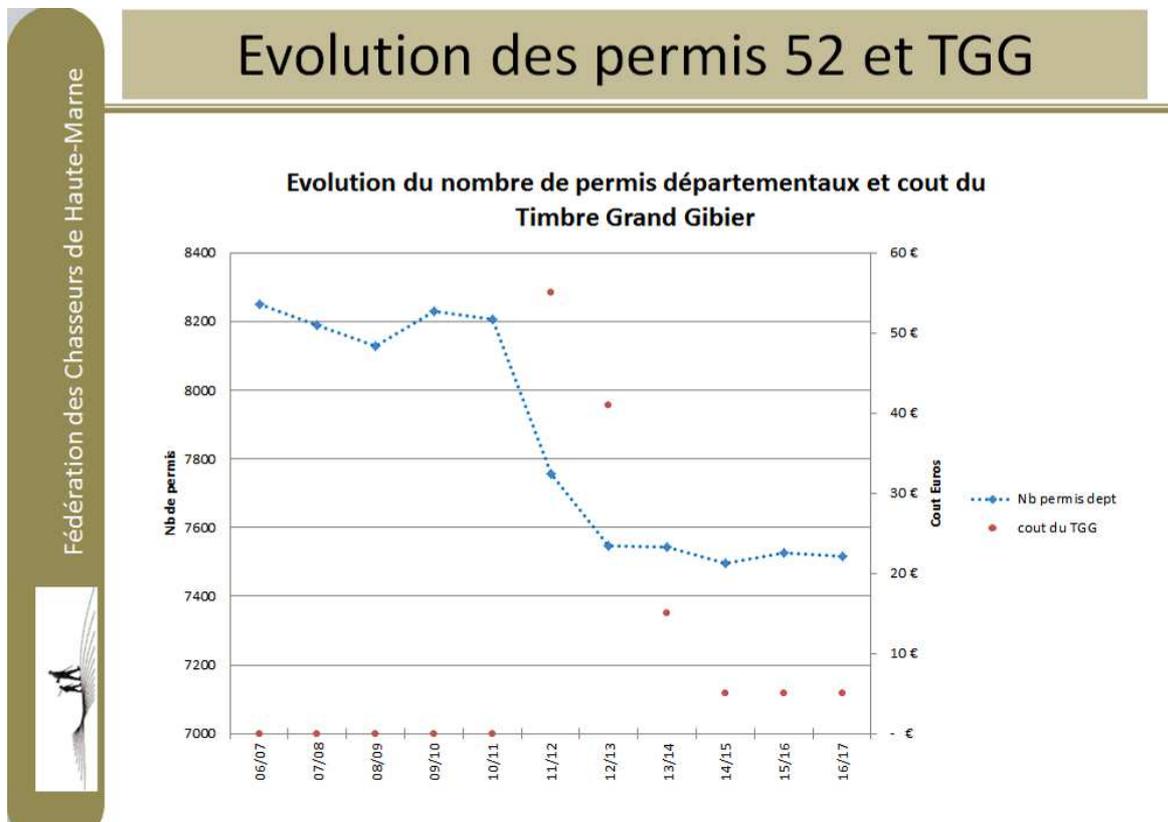
### RECETTES 2016/2017 :



## DEPENSES 2016/2017 :



## Le timbre Grand Gibier



## PROPOSITIONS N°1 POUR LE FINANCEMENT 2018/2019

Bracelet chevreuil = 15 € et Bracelet sanglier = 25 €

TGG = 5 €

Mise à jour des attributions cervidés et estimation des attributions sangliers à 12 500

Contribution dégâts : AIDE AUX ZONES A FAIBLE PREVLT ET FORTS DEGATS (< 2SAI/100 ha en moyenne sur 3 ans et dégâts > 2,5 €/ha)

## PROPOSITIONS N°2 POUR LE FINANCEMENT 2018/2019

Bracelet chevreuil = 15 € et Bracelet sanglier = **20 €**

TGG = 5 €

Mise à jour des attributions cervidés et estimation des attributions sangliers à 12 500

Contribution dégâts A L'EQUILIBRE

Mode de financement	2017/2018	BUDGET 2018/2019	
	Dégâts clos 2015/2016	Dégâts clos 2016/2017	
		Proposition n°1	Proposition n°2
Timbre Grand Gibier	5 €	5 €	5 €
Bracelets SAI	25 €	25 €	20 €
Bracelets CHI	15 €	15 €	15 €
Bracelets CE	De 70 € à 490 €	De 70 € à 490 €	De 70 € à 490 €
Contribution dégâts	Contribution X NB de dégâts X NB de brac SAI 15-16 0 € à 61,49 €	Contribution X NB de dégâts X NB de brac SAI 16-17 0,42 € à 78,33 €	Contribution X NB de dégâts X NB de brac SAI 16-17 0,04 € à 84,70 €

Assemblée Générale 2018

## Pascal MENETRIER

# Proposition BUDGETS PREVISIONNELS 2018/2019

La Fédération poursuit ses efforts de réduction des dépenses de fonctionnement et souhaite l'utilisation des réserves dégâts.

### Proposition 1 avec TGG à 5 € et bracelet sanglier à 25 €

		total	Service Général	Service Dégâts
total comptes 60	ACHATS	888 500 €	54 500 €	834 000 €
total comptes 61	SERVICES EXTERIEURS	99 250 €	68 600 €	30 650 €
total comptes 62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	424 700 €	212 725 €	211 975 €
total comptes 63	IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES	53 335 €	35 025 €	18 310 €
total comptes 64	CHARGES DE PERSONNEL	672 412 €	421 943 €	250 469 €
total comptes 65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	197 500 €	82 300 €	115 200 €
total comptes 66	CHARGES FINANCIERES	305 €	305 €	- €
total comptes 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	- €
total comptes 68	DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS	97 406 €	78 206 €	19 200 €
total comptes 69	IMPOT SUR LES BENEFICES	4 680 €	2 640 €	2 040 €
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 438 088 €</b>	<b>956 244 €</b>	<b>1 481 844 €</b>
total comptes 70	VENTES	1 153 885 €	68 100 €	1 085 785 €
total comptes 74	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	126 400 €	41 000 €	85 400 €
total comptes 75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	691 805 €	691 805 €	- €
total comptes 76	PRODUITS FINANCIERS	19 500 €	11 000 €	8 500 €
total comptes 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €
total comptes 78	REPRISE AMORT&PROVISIONS	- €	- €	- €
total comptes 79	TRANSFERTS DE CHARGES	10 950 €	10 950 €	- €
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 002 540 €</b>	<b>822 855 €</b>	<b>1 179 685 €</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>- 435 548 €</b>	<b>-133 389 €</b>	<b>- 302 159 €</b>
<b>RESERVES DE GESTION AU 30/06/17</b>				<b>1 340 987 €</b>
AFFECTATION DE L'EXCEDENT EXERCICE 16/17 (excedent clos)				- 177 593 €
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 17/18 (selon budget prev)				- 386 198 €
DEFICIT PREVISIONNEL 18/19 PAR DIMINUTION DES RESERVES				- 302 159 €
<b>POSITION PREVISIONNELLE DES RESERVES AU 30/06/19</b>				<b>475 037 €</b>

Assemblée Générale 2018

### TOTAL DES CHARGES

de 956 244 € pour le service général et 1 481 844 € pour le service dégâts prévoyant 700 000 € de dégâts entre juillet 2018 et juin 2019.

### TOTAL DES PRODUITS

avec l'hypothèse 1 de contribution dégâts avec TGG et bracelet sanglier 25 € de 822 855 € pour le service général et 1 179 685 € pour le service dégâts.

On maintient les dépenses du compte général.

Les dépenses amenant au déficit de 133 389 € sur le compte général sont dues aux actions du projet associatif (pris dans le fonds dédié de 300 000€) comme l'opération permis à 1€, les opérations viande de gibier ou la communication et toutes les actions d'aménagement du territoire mais également une forte perte des validations, pour 17/18 nous avons perdu 166 validations et nous estimons encore une perte notable pour 18/19.

Ce budget conduit à l'utilisation des réserves comme promis politiquement avec un service général à - 133 389 € et un service dégâts à - 302 159 €.

## Proposition 2

		total	Service Général	Service Dégâts	
total comptes 60	ACHATS	888 500 €	54 500 €	834 000 €	
total comptes 61	SERVICES EXTERIEURS	99 250 €	68 600 €	30 650 €	
total comptes 62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	424 700 €	212 725 €	211 975 €	
total comptes 63	IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES	53 335 €	35 025 €	18 310 €	
total comptes 64	CHARGES DE PERSONNEL	672 412 €	421 943 €	250 469 €	
total comptes 65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	197 500 €	82 300 €	115 200 €	
total comptes 66	CHARGES FINANCIERES	305 €	305 €	- €	
total comptes 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €			
total comptes 68	DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS	97 406 €	78 206 €	19 200 €	
total comptes 69	IMPOT SUR LES BENEFICES	4 680 €	2 640 €	2 040 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 438 088 €</b>	<b>956 244 €</b>	<b>1 481 844 €</b>	
total comptes 70	VENTES	1 151 148 €	68 100 €	1 083 048 €	CD et TGG modifiés
total comptes 74	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	126 400 €	41 000 €	85 400 €	
total comptes 75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	691 805 €	691 805 €	- €	
total comptes 76	PRODUITS FINANCIERS	19 500 €	11 000 €	8 500 €	
total comptes 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €	
total comptes 78	REPRISE AMORT&PROVISIONS	- €	- €	- €	
total comptes 79	TRANSFERTS DE CHARGES	10 950 €	10 950 €	- €	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 999 803 €</b>	<b>822 855 €</b>	<b>1 176 948 €</b>	
	<b>RESULTAT</b>	<b>- 438 285 €</b>	<b>- 133 389 €</b>	<b>- 304 896 €</b>	
	<b>RESERVES DE GESTION AU 30/06/17</b>			<b>1 340 987 €</b>	
	AFFECTATION DE L'EXCEDENT EXERCICE 16/17 (excedent clos)			- 177 593 €	
	RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 17/18 (selon budget prev)			- 386 198 €	
	DEFICIT PREVISIONNEL 18/19 PAR DIMINUTION DES RESERVES			- 304 896 €	
	<b>POSITION PREVISIONNELLE DES RESERVES AU 30/06/19</b>			<b>472 300 €</b>	

Assemblée Générale 2018

Les seules modifications correspondent aux recettes de ventes où l'on retrouve le Bracelet Sanglier à 20 € au lieu de 25 € et la modification de la contribution dégâts, ce qui amène le total des produits du compte dégâts à 1 176 948 € au lieu de 1 179 685 € pour l'hypothèse 1 et donc un résultat prévisionnel du service dégâts à – 304 896 € au lieu de – 302 159 € (hypothèse 1).

Ce budget conduit toujours à l'utilisation des réserves comme promis politiquement.

---

## Thomas CORVASCE

---

**2 chasseurs à désigner pour le dépouillement** : Messieurs Jean-Claude MAYET et Patrick BELLOT

### **VOTE A BULLETIN SECRET**

Proposition 1 = 1228 voix

Proposition 2 = 598 voix

Abstention = 0

Nulles = 18 voix

---

**Thomas CORVASCE**

---

---

**Adoption des nouveaux statuts**

---

Suite à la publication de l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2018, changement des statuts des FDC avant le 30 juin 2018.

La grande innovation des nouveaux statuts est de prévoir désormais une élection du conseil d'administration pour une durée de six ans et au scrutin de liste. Ces dispositions sont inscrites à l'article 5 point 35.

Les modalités de candidature ont donc été revues et sont désormais inscrites au point 37

**VOTE A MAIN LEVEE :**

Contre = 0

Abstention = 0

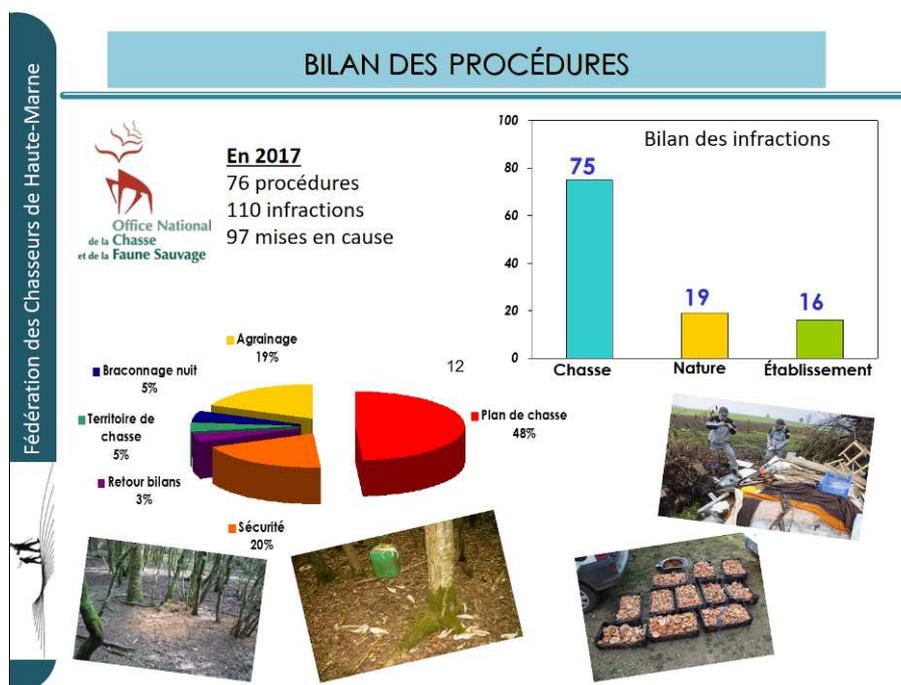
## Service Départemental Haute-Marne de l'ONCFS

### 5 MISSIONS ESSENTIELLES

- Surveillance des territoires et police de l'environnement et de la chasse
- Etudes et recherches sur la faune sauvage et ses habitats
- Appui technique et conseil aux administrations, collectivités territoriales, gestionnaires et aménageurs du territoire
- Evolution de la pratique de la chasse selon les principes du développement durable et mise au point de pratiques de gestion des territoires ruraux respectueuses de l'environnement
- Organisation et délivrance de l'examen du permis de chasser



Un effectif de 7 sur 12 agents au 01/01/2017

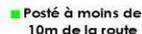
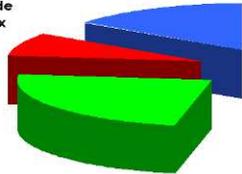


Les infractions liées à la police de la chasse sont principalement des infractions au plan de chasse (48 %) viennent ensuite les infractions aux règles de sécurité et à l'agrainage (20 %)

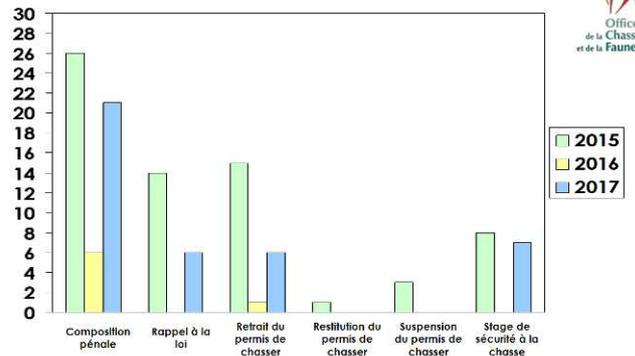
22 % de ces infractions sont considérées comme délit et 47 % en catégorie 5

Les infractions liées à la nature sont principalement des dépôts d'ordures (26 %), de la destruction de haies (21 %) et de la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats (21 %) viennent ensuite la circulation d'engins motorisés (16 %) et le ramassage de champignons (5 %)

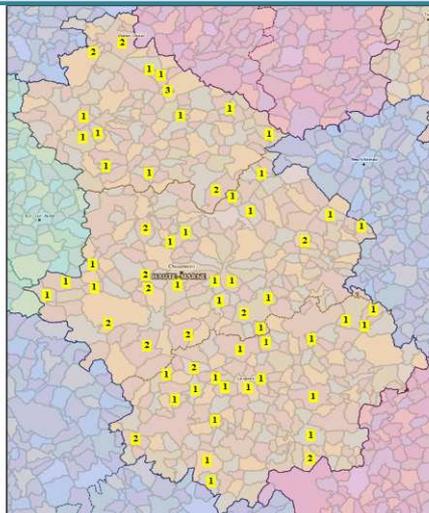
## INFRACTIONS LIÉES À LA SÉCURITÉ À LA CHASSE



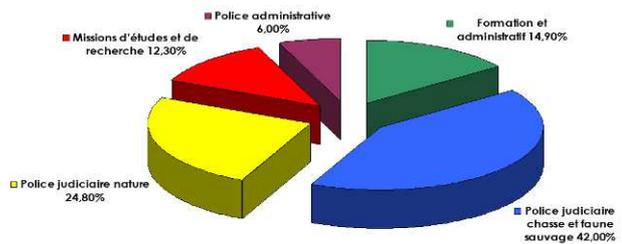
## SUIVI DES PROCEDURES



## RÉPARTITION DES PROCÈS VERBAUX



## RÉPARTITIONS PAR ACTIVITÉ



soit 10863 heures de service

dont 470 heures de nuit

272 PERMIS DE CHASSER CONTROLES

---

## PAROLE AUX INVITES

---

### **Monsieur André HOPFNER - Directeur de l'Agence ONF**

Mise en avant des massifs où il y a eu des alertes de la part des propriétaires ou des agents de l'ONF. Il approuve la démarche de visites de terrain qui renforce les échanges techniques en amont des Commissions et des Comités locaux de concertation. Il prône la sensibilisation des présidents de sociétés pour améliorer la prise en compte et la gestion des cervidés.

### **Monsieur Nicolas LACROIX – Président du Conseil Départemental**

Il met l'accent sur la chasse en tant qu'activité de loisirs mais aussi économique. La chasse répond à un enjeu social. L'entretien de la forêt est souvent fait par les chasseurs et il dénonce les situations de destruction du milieu, particulièrement lors des remembrements. Le Conseil Départemental de la Haute-Marne accompagne un programme de bandes enherbées en bordure de forêt favorable à la petite faune et aux insectes et va entériner cette démarche en s'associant avec la Fédération des Chasseurs et à la Chambre d'Agriculture de Haute-Marne pour financer des jachères faune sauvage, des jachères fleuries ou d'autres aménagements.

### **Monsieur Jean-Pierre GRAULE – Directeur Départemental des Territoires**

Il a apprécié le fond et la forme du rapport d'activité. La chasse contribue à l'attractivité du département et il salue l'investissement de la Fédération pour défendre les chasseurs, toujours dans un dialogue constructif. Concernant le futur Parc National, la DDT et Madame le Préfet défendront le projet validé en assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public. Pour le projet régional forêt bois, il salue la méthode de terrain voulue en Haute-Marne et le rôle pilote sur les Indicateurs de Changements Ecologiques. L'administration confirme son soutien à la Fédération et sera à ses côtés pour régler les points noirs.

---

## QUESTIONS DIVERSES

---

### **Y a-t-il une crainte du virus de la peste porcine africaine pour la venaison ?**

La viande est consommable et sans danger pour l'Homme. Il n'y a pas de cas avéré de contamination sur le sol français. Il faut proscrire l'importation de gibier mort ou vivant provenant des pays de l'Est infectés.

### **Quelle mesure envisagée pour les attributions exceptionnelles ? Est-il possible d'alléger le système des 70 % de réalisations en diminuant ce taux de réalisation minimum.**

Le système d'attribution exceptionnelle en novembre ne doit pas relancer une démarche de « bijouterie ». Il faut gérer les populations et cette attribution exceptionnelle ne doit être utilisée que dans des cas précis d'urgence de manque de bracelet notamment en cas de dégâts. Les conditions seront donc maintenues.

**Le Président Thomas CORVASCE clôt l'Assemblée Générale à 12 h11 et convie les participants au pot de l'amitié.**